

1^{ère} ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROMOTION SAGUENAY Inc.

Procès-verbal de l'assemblée des administrateurs de Promotion Saguenay inc., tenue en date du 19 juillet 2018, à 12 h au Delta Saguenay (arrondissement de Jonquière).

Sont présents :

Mme Josée Néron, *mairesse et présidente*
M. Michel Potvin, *conseiller municipal*
M. Martin Harvey, *conseiller municipal*
M. Jean-Marc Crevier, *conseiller municipal*
M. Éric Larouche, *Tourisme*
M. Éric Rousseau, *Industrie*
Mme Nathalie Lajoie, *Syndicat*
Mme Marlène Bouchard, *Enseignement*
M. Gérald Savard, *MRC du Fjord*
Mme Lise Bernier, *Professionnel*
Mme Caroline Giroux, *Commerce et détail*
M. Gilles Déry, *Communautaire*
M. Pierre-Philippe Tremblay, *Agriculture et agroalimentaire*

Assistent également à la rencontre :

M. Denis Lemieux, *directeur général*
Mme Priscilla Nemey, *vice-présidente exécutive*
Mme Nadia Tremblay, *directrice adjointe stratégie et projets*
Mme Cindy Girard, *attachée de presse, cabinet de la Mairesse de Saguenay*

00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

1.1 Présentation des membres du conseil d'administration;

Chacun des membres s'est présenté en donnant un aperçu de son parcours et de ses motivations à siéger sur le conseil d'administration de Promotion Saguenay.

1.2 Présentation du directeur général;

Le directeur général s'est présenté en décrivant son parcours et ses motivations.

1.3 Dépôt de la lettre de la MRC du Fjord;

La présidente a déposé la résolution de la M.R.C. du Fjord portant sur la nomination du représentant de la MRC du Fjord au conseil d'administration. M. Gérald Savard a été choisi par la MRC du Fjord pour siéger sur le conseil.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Ouverture de l'assemblée régulière des membres sous la présidence de Mme Josée Néron. Le quorum étant constaté, la présidente déclare l'assemblée ouverte.

2018-0126

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard
APPUYÉ PAR M. Éric Larouche

D'AJOUTER les points suivants au Varia :

- 14.1 Vente d'un terrain;
- 14.2 Revue CVS;

ET D'ACCEPTER le projet de l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.
ADOPTÉE à l'unanimité.

4. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

La vice-présidente exécutive a fait une présentation de l'organisme.

5. GOUVERNANCE

2018-0127

5.1 Élection d'un secrétaire;

CONSIDÉRANT que selon les règlements généraux un secrétaire doit être nommé;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

QUE soit nommé M. Martin Harvey au poste de secrétaire.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0128

5.2 Élection d'un trésorier;

CONSIDÉRANT que selon les règlements généraux un trésorier doit être nommé;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

QUE soit nommé M. Éric Larouche au poste de trésorier.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0129

5.3 Modification des règlements généraux et mise à jour du registraire des entreprises;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les règlements généraux afin d'ajouter un membre représentant le milieu culturel sur le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, afin de faciliter les opérations de Promotion Saguenay, de modifier les pouvoirs du directeur général afin qu'il puisse octroyer des contrats de service professionnels jusqu'à un maximum de 24 999 \$ plutôt que 5 000 \$ en considération du fait qu'une reddition de compte sera effectuée notamment par le dépôt des comptes à payer;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines corrections de précisions et/ou d'ordre clérical;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gérard Savard

APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

QUE soit modifié l'Article 6 : MEMBRES de manière à ce que le conseil d'administration soit composé de 14 membres, dont 10 provenant du milieu;

QUE soit modifié l'Article 8 : MEMBRES ASSOCIÉS de manière à ce que le domaine suivant soit ajouté à la fin de la liste : milieu culturel;

QUE soit modifié l'Article 22 : RETRAIT D'UN ADMINISTRATEUR afin de préciser que le retrait d'un administrateur est immédiat suivant l'un des cas mentionnés;

QUE soit modifié l'Article 27 : NATURE DES FONCTIONS : au paragraphe c) et h) afin de préciser que les modifications aux règlements et l'adoption de politiques sont soumises à

l'approbation du conseil municipal de la Ville de Saguenay tel que déjà spécifié à l'Article 53 paragraphe 6) et à l'Article 65;

QUE soit modifié l'Article 50 de manière à ce que le secrétaire préside les séances du conseil d'administration en l'absence du président;

QUE soit modifié l'Article 53 : DIRECTEUR GÉNÉRAL au paragraphe 1 afin de préciser que le montant des dépenses autorisées sont taxes incluses et le paragraphe 2 afin d'augmenter le pouvoir du directeur général d'octroyer les contrats de service professionnels jusqu'à un montant de 24 999 \$ taxes incluses;

ET QUE les règlements modifiés soient annexés à la présente décision et qu'ils soient approuvés par l'assemblée des membres et par le conseil municipal de la Ville de Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.

6. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-0130

6.1 Lecture et adoption du procès-verbal du 26 juin 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche
APPUYÉ PAR Mme Josée Néron

D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 juin 2018.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0131

6.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 10 juillet 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche
APPUYÉ PAR Mme Josée Néron

D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique du 10 juillet 2018.
ADOPTÉE à l'unanimité.

7. FINANCES

2018-0132

7.1 Analyse commentée au 31 mai 2018;

CONSIDÉRANT que les résultats réels au 31 mai 2018 ont été présentés;

CONSIDÉRANT que des ajouts au budget adopté ont été présentés;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche
APPUYÉ PAR M. Éric Rousseau

QUE soit acceptée l'analyse commentée au 31 mai 2018 telle que présentée.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0133

7.2 Autorisation de signature;

CONSIDÉRANT l'arrivée du nouveau directeur général, M. Denis Lemieux et le départ de M. Arthur Gobeil;

CONSIDÉRANT qu'une reddition de compte sera effectuée soit par le dépôt au conseil d'administration du rapport confirmant les actes posés ou par le dépôt des comptes à payer;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux

APPUYÉ PAR Mme Lise Bernier

D'AUTORISER le directeur général à signer tous les extraits de résolutions, les documents, les contrats et/ou poser tous les actes nécessaires afin de donner plein effet à sa délégation de pouvoir, aux décisions et résolutions du conseil d'administration de Promotion Saguenay;

ET QUE les résolutions #2018-0016 du comité exécutif adoptée au cours de la séance du 30 janvier 2018 et #2018-0026 du comité exécutif adoptée au cours de la séance du 14 mars 2018 soient abrogées.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0134

7.3 Changement de signataires;

CONSIDÉRANT la nomination des nouveaux membres du conseil d'administration par le conseil de la Ville de Saguenay le 3 juillet dernier;

CONSIDÉRANT la nomination du directeur général par le conseil de la Ville de Saguenay lors de la séance du 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que deux signataires sont obligatoires en tout temps, soit un membre du conseil d'administration et un membre du personnel de direction;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Michel Potvin
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

QUE soit modifiée la liste des signataires sur les comptes bancaires de Promotion Saguenay de la façon suivante :

Mme Josée Néron, Présidente
M. Martin Harvey, Secrétaire
M. Éric Larouche, Trésorier

M. Denis Lemieux, Directeur général
Mme Priscilla Nemey, Vice-présidente exécutive
Mme Martine Racine, Directrice aux finances

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0135

7.4 Transfert du budget – Droits de passage des motoneiges;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay assure dorénavant le suivi du dossier des droits de passage des motoneiges;

CONSIDÉRANT que le budget de Promotion Saguenay prévoyait lors de son adoption les montants liés aux droits de passage des motoneiges;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gilles Déry
APPUYÉ PAR M. Éric Rousseau

QUE soit retourné à la Ville de Saguenay le budget des droits de passage des motoneiges tel que prévu aux renouvellements des protocoles totalisant un montant 204 753,54 \$.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0136

7.5 Listes des chèques mars et avril 2018;

CONSIDÉRANT que les administrateurs du conseil d'administration de Promotion Saguenay ont été nommés lors du conseil municipal du 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que les listes des chèques de mars et avril 2018 concernent les décisions antérieures à la nomination des administrateurs;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau
APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

QUE les listes des chèques de mars et avril 2018 soient acceptées avec les réserves suivantes;

15533	Fondation rue Principales	7 545.24\$
15534	La Grange aux Hiboux	250.85\$
15538	LSM Ambiocréateurs	605.22\$
15544	Pourvoirie Cap au Leste	3 892.00\$
15577	Enipso	1 228.80\$
	[REDACTED]	[REDACTED]
	[REDACTED]	[REDACTED]
	[REDACTED]	[REDACTED]
15620	Hôtel Chicoutimi	119.01\$
	[REDACTED]	[REDACTED]
15632	Ass. Parc Industriel La Baie	948.34\$
	[REDACTED]	[REDACTED]
	[REDACTED]	[REDACTED]
	[REDACTED]	[REDACTED]
15642	Jean-Eudes Simard	3 976.00\$
15651	Peak Aviation	2 414.48\$
15679	Club Saguenay Arvida	2 443.22\$
15757	Synergie Dév. Marketing	6 467.34\$
15800	Club de motoneige Caribou	
	Conscrits	2 520.00\$
15801	Club motoneigistes du	
	Saguenay	2 480.00\$
15849	Enipso	2 806.15\$
15853	Hôtel Chicoutimi	1 653.21\$

QUE soit validée auprès des services du contentieux la présente résolution avec les listes des chèques sous réserves.

ADOPTÉE à l'unanimité.

8. ADMINISTRATION

2018-0137

8.1 Ratification – Contrat de travail du directeur général;

CONSIDÉRANT les résultats du processus d'embauche réalisé par la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a procédé à la nomination de M. Denis Lemieux à titre de Directeur général de Promotion Saguenay et que le conseil municipal a accepté la nomination à l'unanimité;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay doit intervenir au contrat afin de rémunérer Monsieur Lemieux et lui accorder les avantages dont bénéficient les employés de direction;

CONSIDÉRANT la recommandation de la présidente de Promotion Saguenay;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gilles Déry
APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

QUE Promotion Saguenay accepte et approuve les termes du contrat de travail du Directeur général, Monsieur Denis Lemieux et que le secrétaire soit autorisé à signer ce contrat pour donner plein effet à la présente décision.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0138

8.2 Mouvements de personnel – Rapport du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que des recommandations ont été émises par le comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de mouvements de personnel;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard
APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

QUE soient entérinées les recommandations liées aux mouvements de personnel.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0139

8.3 Modification – Guide de conditions des employés;

CONSIDÉRANT que le guide des conditions d'emploi de Promotion Saguenay ne prévoit nulle part la possibilité pour l'organisme de payer une adhésion ou une cotisation à un ordre ou organisme professionnel pour les employés autres que les employés de direction;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le guide afin de permettre au directeur général de payer une adhésion ou une cotisation pour un employé lorsque ses fonctions au sein de l'organisme le requièrent;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau
APPUYÉ PAR M. Gilles Déry

QUE le Guide des conditions des employés de Promotion Saguenay soit modifié afin d'ajouter à la section 3, Rémunération, l'article 3.10 qui se lit comme suit :

3.10 Adhésion ou cotisation – Ordre ou organisme professionnel

Les frais d'adhésion ou de cotisation à un seul ordre ou organisme professionnel reconnu au choix du directeur général seront payés si le poste occupé par l'employé le requiert. L'adhésion ou la cotisation pour un second ordre ou organisme professionnel peut être remboursée sur présentation et approbation du conseil d'administration.

Lors du départ volontaire de l'employé, les frais d'adhésion ou de cotisation devront être remboursés à l'organisme, et ce, au prorata des mois au cours desquels l'employé n'exercera plus ses fonctions auprès de l'organisme.
ADOPTÉE à l'unanimité.

9. INDUSTRIE

2018-0140

9.1 Étude ingénierie et d'environnement | Zone industrialo-portuaire;

CONSIDÉRANT la résolution #2018-0070 du conseil d'administration du 8 mai;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de la résolution et que WSP a présenté l'offre de service au plus bas coût;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche
APPUYÉ PAR M. Gilles Déry

QUE la résolution #2018-0070 soit modifiée afin que soit octroyé le mandat d'étude de chemin d'accès à WSP au coût de 14 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE la résolution #2018-0070 soit modifiée afin que soit octroyé le mandat d'étude de chemin d'accès à WSP au coût de 14 500 \$ plus les taxes applicables.

ET QUE le directeur général soit autorisé à signer l'offre de service.
ADOPTÉE à l'unanimité.

10. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

2018-0141

10.1 Abrogation des protocoles – Club de Golf de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT les protocoles d'aides financières intervenus entre Promotion Saguenay et le Club de Golf de Chicoutimi en date du 8 mars 2016 et en date du 13 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que le Club de Golf de Chicoutimi est une entreprise privée constituée sous la partie 1A de la Loi sur les sociétés par actions;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay est un organisme public qui doit suivre les mêmes règles que la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay ne peut légalement venir en aide aux entreprises privées autrement qu'en suivant les règles et exceptions prévues à la Loi;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Lise Bernier
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

QUE Promotion Saguenay résilie les ententes d'aide financière intervenues le 8 mars 2016 et le 13 novembre 2017 avec le Club de Golf de Chicoutimi.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0142

10.2 Demandes de soutien financier – Congrès et événements sportifs;

CONSIDÉRANT les demandes de soutien financier pour le tournoi de golf annuel de l'Association électrique du Saguenay–Lac-St-Jean, le Colloque annuel du Conseil des aéroports du Québec et le Congrès de l'ordre des Urbanistes du Québec;

CONSIDÉRANT l'analyse des aides financières totalisant 8 200 \$;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau
APPUYÉ PAR M. Gilles Déry

D'OCTROYER les montants tels qu'ils apparaissent au tableau – suivi des demandes de soutien financier – congrès et événements sportifs au 5 juillet 2018.
ADOPTÉE à l'unanimité.

Entreprise ou événement	Organisme demandeur	Dates	Montant accordé en 2017	Montant suggéré en 2018
Tournoi de golf annuel de l'Association électrique du Saguenay–Lac-Saint-Jean	Association électrique du Saguenay–Lac-Saint-Jean	15 et 16 août 2018	-	400 \$
Colloque annuel du Conseil des aéroports du Québec	Conseil des aéroports du Québec	18 et 19 septembre 2018	-	5 000 \$
Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec	Ordre des urbanistes du Québec	19 au 21 septembre 2018	-	2 800 \$
TOTAL CONGRÈS ET ÉVÉNEMENTS SPORTIFS				8 200 \$

2018-0143

10.3 Demande de soutien financier – Projets structurants;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux projets structurants;

CONSIDÉRANT que le secteur de l'économie numérique est une priorité d'intervention pour Promotion Saguenay;

CONSIDÉRANT que le projet est mobilisateur, est supporté par la communauté et constitue une première intervention importante en vue de l'implantation du pôle en innovation et de l'incubateur numérique;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 8 500 \$ à Moulin à Cie pour soutenir le projet Hackathon des journées de la culture;

QUE les obligations et modalités de versements soient définies dans un protocole d'entente;

ET QUE le directeur général soit mandaté à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0144

10.4 Demande d'aide financière – Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gilles Déry
APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à Forestier Alex Leblanc inc. de l'arrondissement La Baie, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises, pour soutenir son démarrage;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la directrice du service aux entreprises soit mandatée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.

11. TOURISME

2018-0145

11.1 Programme d'animation | Croisières internationales;

CONSIDÉRANT l'adhésion de l'escale de Saguenay à la politique d'accueil de l'Association des croisières du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT l'animation portuaire réalisée par l'équipe de La Fabuleuse lors de l'accueil des croisières internationales depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT les prix mondiaux remportés à quatre reprises du Meilleur accueil portuaire au Monde décerné par Cruise Insight;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard
APPUYÉ PAR M. Éric Rousseau

QUE soit acceptée l'entente avec Diffusion Saguenay pour la réalisation de 24 animations au quai de Bagotville pour la saison 2018 au montant de 3 200 \$ par représentation pour un montant total de 76 800 \$, ce qui représente uniquement les dépenses reliées à l'animation;

ET QUE le directeur général soit mandaté à signer l'entente pour et au nom de Promotion Saguenay avec Diffusion Saguenay.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0146

11.2 Acquisition – Maquette QM2;

CONSIDÉRANT que l'ancienne administration s'est engagée à acquérir la maquette représentant un navire de croisière fabriqué par un résident de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le prix négocié à l'époque est de 15 000 \$;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gilles Déry
APPUYÉ PAR M. Éric Rousseau

QUE Promotion Saguenay acquiert l'œuvre en question au prix négocié.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0147

11.3 La Fabuleuse en Anglais – 2018 - ABROGÉ;

2018-0148

11.4 Projet d'analyse géotechnique et géomorphologique – Saint-Jean-Vianney;

CONSIDÉRANT que le plan de mise en valeur de Saint-Jean-Vianney préparé par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme propose de faire de ce site « un Géosite reconnu site géologique exceptionnel à l'intérieur d'un parc régional touristique, récréatif et de conservation »;

CONSIDÉRANT que le projet d'analyse géotechnique et géomorphologique des risques de glissement de terrain et la possibilité de faire le site comme un Géorisque avec l'Université du Québec à Chicoutimi;

CONSIDÉRANT la résolution de la Ville de Saguenay VS-CE-2018-351 autorisant une contribution financière de 30 000 \$ de la Ville de Saguenay via Promotion Saguenay;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche
APPUYÉ PAR M. Michel Potvin

QUE soit accordée une contribution financière de 30 000 \$ à l'UQAC pour la réalisation du projet d'analyse géotechnique et géomorphologique des risques de glissement de terrain et la possibilité de faire reconnaître le site de Saint-Jean-Vianney comme un site de Géorisque, et ce, conditionnel à une implication financière équivalente de l'organisme MITACS.;

ET QUE le directeur général, ou en cas d'absence la directrice du tourisme, soit autorisé à signer tous les documents requis.
ADOPTÉE à l'unanimité.

12. COMMUNICATION ET MARKETING

2018-0149

12.1 Changement de fournisseur pour la gestion du site d'employabilité EMPLOIS.SAGUENAY.CA;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Trimoz a vendu le logiciel relié à notre site d'emplois EMPLOIS.SAGUENAY.CA;

CONSIDÉRANT que Groupe Humano désire poursuivre l'entente établie par le passé avec Trimoz;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Lise Bernier

QUE Promotion Saguenay accepte le transfert de l'entente à Humano aux mêmes conditions;

QUE le montant de redevances mensuelles de 1 235 \$ plus taxes soit maintenu;

ET QUE soit autorisé le directeur général à signer la nouvelle entente.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0150

12.2 Carte touristique Saguenay ville-fjord;

CONSIDÉRANT la résolution du comité exécutif du 14 mars 2018 portant le #2018-0025;

CONSIDÉRANT que pour le projet d'impression de la carte touristique Ville-Fjord le montant accepté était estimatif;

CONSIDÉRANT que l'ATR sera facturé pour un montant de 1 758 \$;

CONSIDÉRANT que suite au résultat de l'appel d'offres le contrat a été octroyé à l'entreprise **Les Imprimeurs Associés** au montant de 35 643,76 \$;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Jean-Marc Crevier
APPUYÉ PAR M. Martin Harvey

QUE soit entériné l'octroi du contrat à l'entreprise **Les Imprimeurs Associés** au montant de 35 643,76 \$.

M. Éric Larouche s'abstient de voter

ADOPTÉE à la majorité.

2018-0151

13. CALENDRIER DES PROCHAINES RENCONTRES

CONSIDÉRANT que les prochaines rencontres du conseil d'administration doivent être établies d'avance;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

QUE soit adopté le calendrier suivant :

RENCONTRE	DATE	
Conseil d'administration	Jeudi, 23 août 2018	A.M.
Conseil d'administration	Lundi, 10 septembre 2018	P.M.
Conseil d'administration	Jeudi, 18 octobre 2018	P.M.
Conseil d'administration	Jeudi, 22 novembre 2018	P.M.
Conseil d'administration	Jeudi, 13 décembre 2018	P.M.
Conseil d'administration	Mercredi, 23 janvier 2019	P.M.
Conseil d'administration	Mercredi, 13 février 2019	P.M.
Conseil d'administration	Jeudi, 14 mars 2019	P.M.
Conseil d'administration	Mercredi, 24 avril 2019	P.M.

Conseil d'administration	Lundi, 20 mai 2019	P.M.
Conseil d'administration	Mercredi, 19 juin 2019	P.M.

Les conseils d'administration se tiendront dorénavant au salon de la Mairesse à compter de 15h.

La rencontre prévue le 20 mai 2019 sera déplacée à une date ultérieure considérant que cette date est un jour férié.

ADOPTÉE à l'unanimité.

14. VARIA

2018-0152

14.1 Vente d'un terrain;

CONSIDÉRANT la confirmation de la valeur marchande du lot **5 504 386** par le Service d'urbanisme, division des propriétés;

CONSIDÉRANT qu'Excavation J.M.G. Saguenay Inc., représenté par son président, monsieur Steeve Fortin, désire acquérir le lot **5 504 386** du cadastre du Québec d'une superficie totale de **2 099,6 m²**;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay est propriétaire du lot **5 504 386** du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'Excavation J.M.G. Saguenay Inc. a signé une convention d'offre et promesse d'achat conforme aux discussions et négociations faites avec Promotion Saguenay;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche

APPUYÉ PAR M. Gilles Déry

QUE Promotion Saguenay accepte l'offre et promesse d'achat intervenues entre Promotion Saguenay et Excavation J.M.G. Saguenay Inc. représentée par son président, monsieur Steeve Fortin, et sise au 1111, rue Saint-André, Saguenay (arrondissement de La Baie), Québec, G7B 2L5 à l'égard d'un terrain connu comme étant le lot **5 504 386** du cadastre du Québec d'une superficie approximative totale de **2 099,6 m²** et propriété de Promotion Saguenay, au prix de **41 908,02 \$** au prix unitaire de **19,96 \$/m²** (1,85 \$/p²), plus les taxes applicables, conditionnel à l'obtention de son financement à la banque;

QUE les frais des professionnels, notaire et arpenteur, soient à la charge du requérant;

ET QUE le directeur général, ou en cas d'absence le directeur du développement industriel, soit autorisé à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

ADOPTÉE à l'unanimité.

14.2 Revue CVS;

Des discussions ont été tenues.

14.3 Bulletin des croisières internationales;

Des discussions ont été tenues.

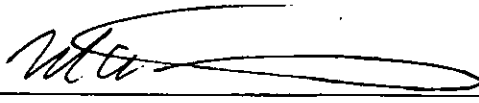
14.4 Dépôt des annexes du code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Promotion Saguenay;

Les administrateurs ont remis les annexes A et B signées de leur code d'éthique et de déontologie.

15. LEVÉE DE LA RENCONTRE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lise Bernier
ET APPUYÉ PAR M. Martin Harvey

DE LEVER la rencontre du conseil d'administration.
ADOPTÉE à l'unanimité.



Secrétaire